

LE PETIT JOURNAL



Décembre 2024

HAUDAINVILLE


CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

 03 29 84 62 86

 mairie-haudainville@grandverdun.fr

 www.haudainville.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

et PanneauPocket

LE MOT DU MAIRE

2024 s'achève entre interrogations et incertitudes dans un contexte politique et économique pour le moins compliqué.

Tout comme les français, les collectivités seront mises à contribution pour réduire un déficit abyssal.

Grâce à une gestion rigoureuse, Haudainville est en capacité d'amortir la diminution de ressources budgétaires tout en continuant à investir de manière raisonnée pour le bien de la commune.

Cela se traduira, dès le printemps, par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.

Dans l'attente de vous rencontrer samedi 18 janvier à 11h, l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de joyeuses fêtes et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2025.

Prenez soin de vous.

Bien cordialement, Patrick LORANS



Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi : 13h30-17h00

Mardi : 10h-12 et 13h30-17h

Mercredi : Fermé

Judi : 10h-12 et 13h30-17h00

Vendredi : 13h30-17h

Le Maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h ou sur rendez-vous

En dehors des permanences ci-dessus et **en cas d'urgence**

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Patrick Lorans

06 80 96 32 10

Ghislin Lubraniecki

06 63 22 28 45

Jérôme Martinet

06 72 83 30 15

Nuisances sonores,

horaires pour le bricolage :

Semaine : 8h-12h et 14h-20h

Samedi : 9h-12h et 14h-19h

Dim. et jours fériés : 10h -12h

Sécurité routière :

Nous avons constaté que quelques jeunes disposant d'un scooter ou d'une moto faisaient des « roues arrières » aussi appelées wheelings dans les rues du village et même sur la Départementale. Nous en appelons donc aux parents des jeunes disposant d'un scooter ou d'une moto pour les sensibiliser aux dangers de cette pratique interdite par le décret n° 2024-528 du 10 juin 2024. Par ailleurs, la Police a été avertie et les contrevenants s'exposent à une amende de 68€.

Nous rappelons également que le stationnement sur les trottoirs rues de St Mihiel et de Verdun sont interdits et dangereux pour les piétons qui doivent circuler sur la route pour contourner le véhicule. Il est également interdit de se stationner devant l'entrée carrossable (bateau sur le trottoir) d'un immeuble car il s'agit d'un aménagement urbain n'appartenant ni à un particulier ni à une copropriété. Les contrevenants s'exposent à une amende de 35€.

Agenda :

- **Vendredi 3 janvier de 14h à 16h** : Temps de prière à l'église et visite de la crèche

- **Samedi 18 janvier à 11h à la salle des fêtes** : vœux du Maire suivis du verre de l'amitié

- **Samedi 25 janvier de 9h à 11h30** : 2ème édition de l'opération "Fleurissons le village". RDV en Mairie à 9h.



ETAT CIVIL

Décès :

- Madame BÉE Nadège le 16/11/2024 à 35 ans

- Monsieur HOCQUET Michel le 03/11/2024 à 91 ans

- Madame LE DEZ Germaine veuve DAL BORGIO le 12/11/2024 à 95 ans

- Monsieur CLIVIO Christian le 06/12/2024 à 72 ans



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 08 novembre 2024

Présents : Patrick LORANS, Denis WAXWEILER, Dominique VALLA, Ghislin LUBRANIECKI, Jérôme MARTINET, Olivier LECLER, Véronique PHILIPPE, Alexandre CHEVALIER.

Absents : Jean-Michel CORRIAUX et Cédric MAILFERT.

Représenté : David SOULODRE



DELIBERATIONS

1 – Prise en charge de frais engagés par le Maire.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une demande de remboursement de frais.

A l'occasion d'un déplacement pour le compte de la commune, le véhicule de Monsieur le Maire, en stationnement, a été accidenté sans qu'un tiers responsable soit identifié.

Il reste à sa charge la franchise d'assurance d'un montant de 250 €, Monsieur le Maire sollicite la prise en charge par la commune de ces frais au titre de l'article L 2123 -18 du Code général des collectivités territoriales.

Après délibération, Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le Conseil décide à l'unanimité de rembourser la somme de 250 € à Monsieur le Maire.

2 – Projets d'achat de terrains nus.

Monsieur le Maire informe le Conseil que certains terrains nus seraient susceptibles d'être mis en vente par leur propriétaire au centre du village.

Il expose l'intérêt que ces terrains pourraient représenter pour constituer des îlots de verdure.

Les membres du Conseil souhaitent obtenir davantage d'informations concernant les modalités de vente et l'utilisation qui sera faite des terrains s'ils étaient acquis.

3 – Dénomination nouvelle voie.

Monsieur le Maire expose la situation de la partie du chemin de la Horgne, injustement appelée « Sentier de la Horgne ».

Une confusion existe entre les deux voies et pose des problèmes d'identification des adresses pour les livraisons ou les secours.

Les conseillers souhaitent recueillir l'avis des riverains avant de voter un nouveau nom de voie.

Questions diverses :

- Monsieur Martinet expose l'avancée du projet de déplacement de la chapelle de Notre-Dame de la Gravière : commande passée auprès du tailleur de pierres, autorisations d'installation, préparation du terrain.

- Monsieur Lubraniecki présente l'opération de fleurissement du village à l'initiative du Comité des Fêtes : préparation à la plantation de deux massifs rue des Ecoles et rue de Verdun, plantations de petits arbustes et paillage.

- Bilan intermédiaire de l'opération Mille Talents : sur 120 coupons distribués, 80 ont été retournés pour un montant total de 2 300 euros.

Présents : Patrick LORANS, Denis WAXWEILER, Ghislin LUBRANIECKI, Jérôme MARTINET, Olivier LECLER, David SOULODRE, Jean-Michel CORRIAUX et Cédric MAILFERT

Absente : Véronique PHILIPPE.

Représentés : Dominique VALLA et Alexandre CHEVALIER.



1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Les conseillers approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 8 novembre 2024.

2 – Règles de publication des actes règlementaires.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes ont changé, privilégiant une voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants avaient la possibilité de maintenir un mode de publicité par papier, sur délibération du conseil municipal.

Le maire propose une délibération en ce sens. Le conseil approuve ce choix à l'unanimité.

3 – Dénomination d'une nouvelle voie.

Monsieur le Maire rappelle la discussion du précédent conseil concernant la situation de la partie du chemin de la Horgne, injustement appelée Sentier de la Horgne.

Après consultation des riverains, il propose d'appeler cette voie : ruelle de Billonvaux.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4 – Intentions de vente de terrains communaux.

Monsieur le Maire présente l'opportunité de céder certains terrains appartenant à la commune.

Il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour effectuer les premières démarches. En cas de vente prévue, le conseil sera consulté.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire rapporte la rencontre entre les maires de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et Monsieur le sous-préfet de Verdun. Les échanges ont porté sur les différents dispositifs de subventions accessibles aux communes et leurs modes d'attribution.

Repas des aînés à Haudainville :

Le dimanche 15 décembre a eu lieu le repas des aînés, 47 convives se sont retrouvés à la salle polyvalente d'Haudainville spécialement décorée par Evelyne MOUFLIN et sa famille.

M. le Maire, accompagné de quelques élus, ont accueilli les convives. S'en est suivi le verre de l'amitié avant de découvrir le menu tenu secret jusqu'à ce jour : kir et ses mises en bouche, salade landaise, sot l'y

laisse de volaille aux morilles accompagné d'un gratin dauphinois et d'un crumble de légumes, salade verte et brie de Meaux et pour finir, framboisier et son coulis de fruits rouges.

M. Henry traiteur à Dugny sur Meuse a régalé les invités et l'orchestre Luc Mathieu de Dieue-sur-Meuse a animé l'après midi et a fait danser toute l'assemblée.

Merci à tous les bénévoles qui ont organisé cet évènement et un grand merci tout particulier à Evelyne MOUFLIN et à sa sœur pour la merveilleuse décoration qui a ravi tous les convives.

Les aînés qui n'ont pas pu participer au repas recevront un colis.



Stop au dépôt sauvage !



Régulièrement, au pont de Butry et par beaux jours, des promeneurs qui apprécient la voie verte se reposent sur le banc mis à leur disposition et se désaltèrent.

Si vous faites l'effort de venir avec une bouteille d'eau, faites l'effort de repartir avec cette dernière. Une poubelle est d'ailleurs à votre disposition au cimetière qui se situe à 150 m du banc.



Le 28 septembre 2024 a eu lieu l'opération "VENEZ JOUER à HAUDAINVILLE " :

Nous avons accueilli, divertit et réjoui quelque 40 personnes (un peu moins de mobilisation du public cette année et c'est dommage), petits et grands, sur l'après-midi du samedi : jeux d'ambiance, grands jeux de bois, jeux de réflexion, jeux d'adresse.

Le soir, une vingtaine de joueurs plus expérimentés ont pu s'essayer à de nouveaux jeux de plateau de 20h00 à minuit.

Nous tenons à remercier :

- tous les visiteurs et joueurs.
- les membres du comité des Fêtes qui ont encore su donner une partie de leur temps libre à l'organisation de cette journée de divertissement.
- la Ludothèque de VERDUN pour la mise à disposition des grands jeux en bois.
- la boutique TAVERNIA de VERDUN pour la mise à disposition de nombreux jeux de démonstration.
- tous les nombreux animateurs bénévoles (une dizaine) qui ont fait découvrir et partager leur passion du jeu au public présent.



Encore une belle réussite cette année et à bientôt pour d'autres événements ludiques.

Halloween :

Jeudi 31 octobre, à 18 h 30, de terrifiants petits monstres en tout genre ont déambulé dans les rues d'Haudainville à la recherche de quelques friandises.

Une fois la récolte effectuée, les enfants se sont retrouvés à la salle polyvalente pour découvrir les résultats du concours de déguisement le plus effrayant et pour partager les bonbons récoltés.

Merci aux bénévoles et aux membres du Comité des fêtes pour l'organisation de cette animation festive.





Quelques nouvelles de l'église St Symphorien :

Après la réouverture de l'église en septembre 2023 pour la messe commémorant le centenaire du monuments aux morts, après l'instauration d'un temps de prière le 1er vendredi de chaque mois, après les messes du samedi données par le père Eric JACQUET, ce sont deux enterrements qui ont pu y être célébrés récemment grâce à l'aide d'Annie ERARD et au soutien du père JACQUET.

De plus, c'est fin novembre qu'Annie BOUVY et Annie ERARD ont bravé le froid pour installer la crèche devant l'autel. Merci à elles et aux autres bénévoles qui œuvrent pour faire vivre notre église !

Pour l'occasion, l'église a été ouverte les samedis 14 et 21 décembre de 10h à 12h, ce qui a permis à quelques habitants intéressés de pouvoir admirer cette crèche. Elle sera ouverte à nouveau le **vendredi 3 janvier de 14h à 16h pour un temps de prière.**

Marche de nuit au profit du Téléthon :

La traditionnelle marche de nuit au profit de l'AFM-Téléthon a eu lieu le samedi 30 novembre avec une météo clémente contrairement à l'année dernière. C'est une centaine de marcheurs qui se sont répartis les deux circuits proposés : 6 ou 12 km. Après l'effort, une soixantaine d'entre eux est restée pour profiter d'une bonne assiette de spaghettis à la bolognaise préparée par l'association les Petits Ânon d'Haudainville. 700€ ont pu être collectés. Merci à tous les bénévoles et aux participants !



Spectacle de la Saint Nicolas :

Dimanche 1er décembre à 15h, le comité des fêtes, a organisé le spectacle de la St Nicolas, un Concerto en Ut majeur de M. Alphonsini, spectacle de magie, de clown et de ventriloquie. Pendant une heure, une quarantaine d'enfants a pu profiter du spectacle, de la musique et des instruments.

A la fin du concert, St Nicolas est arrivé, accompagné du père Fouettard, pour distribuer friandises et chocolat pour le plus grand plaisir des enfants.

Un grand merci à tous les bénévoles pour ce beau moment de convivialité.



STOP AUX ERREURS DE TRI !

Le saviez-vous ? Un échantillon des sacs jaunes collectés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun est prélevé chaque mois pour être ensuite analysé afin d'établir une répartition des différents types de déchets recyclables présents dans les sacs jaunes.

Cette répartition sert ensuite à établir les tonnages de reventes de matériaux (métaux, papiers, plastiques, etc.) par la collectivité aux différents repreneurs. Un centre de tri traite dans le même temps, et tout au long de l'année, des milliers de tonnes de déchets recyclables issues de plusieurs collectivités.

C'est environ 1 000 tonnes par an en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

C'est également à cette occasion qu'est déterminée la part de REFUS DE TRI provenant de notre territoire.

Un REFUS DE TRI, qu'est-ce que c'est ?

C'est tout simplement une erreur de tri avec la présence d'un objet dans les sacs jaunes qui ne se recycle pas.

La caractérisation du mois de décembre 2024 issue des secteurs d'Haudainville et de Belleray révèle un taux de refus de tri de 13,97 %. C'est encore trop !

Les principales erreurs sont les déchets imbriqués, des mouchoirs et essuie-mains, des bouteilles en verre, du tissu. Une prise électrique à même été retrouvée ! La plupart de ces objets vont dans le sac noir, en déchetterie ou dans les bennes à verre.

Ces refus impactent l'équilibre économique du budget déchets car un refus de tri c'est :

- un coût de collecte + transport vers le centre de tri
- un coût de traitement en centre de tri avec un refus en bout de ligne de tri
- un coût de transfert + traitement dans un centre d'enfouissement ou d'incinération

Cela représente plus de 100 tonnes annuelles qui polluent le circuit de recyclage et font plusieurs kilomètres inutiles avant de terminer leur vie dans la bonne filière.



Quelques règles de base pour éviter les erreurs de tri :

- ✓ En cas de doute, toujours privilégier le sac noir.
- ✓ Concernant le plastique, seuls les emballages en plastique se recyclent. Les autres plastiques vont en déchetterie ou dans le sac noir.
- ✓ Bien séparer les déchets et ne pas les imbriquer car les machines du centre de tri ne sont pas en mesure de vider et trier des matériaux emboîtés/empaquetés.
- ✓ Utiliser l'application SMET au tri développée par le Smet Meuse téléchargeable sur App Store ou sur le Google Play Store

SCOTCH ROUGE SUR MA POUBELLE

Le saviez-vous ? La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun utilise des rubans adhésifs afin de prévenir les erreurs de tri. Lors des collectes, si les ripeurs remarquent une erreur de tri ou de collecte, ils le signalent aux usagers grâce à un ruban adhésif rouge notifiant que le sac contient un déchet non conforme.

Que faire si vous recevez ce message ? Scannez le QR Code qui vous dirigera vers l'application SMET au tri afin de comprendre votre erreur.

Si vous avez toujours des questions, n'hésitez pas à contacter le service Développement Durable Grand Verdun.

QUELQUES REGLES CONCERNANT LES POUBELLES NOIRES

Les sacs noirs au sol sont interdits et peuvent faire l'objet d'une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets.

Les poubelles noires ne doivent pas rester sur les trottoirs en dehors du jour de collecte. Au-delà du côté inesthétique, le risque est que votre poubelle disparaisse.

Les poubelles, qui se situent à l'intersection du chemin du fort et du chemin de la Horgne, appartiennent aux propriétaires de la maison du fort. Il ne s'agit donc pas de poubelles publiques. Merci donc de ne pas y déposer vos déchets ni à l'intérieur, ni à l'extérieur.



Commémorations du 11 novembre :

Cette année encore, Pierre ROUSSEL a mené de main de maître les commémorations du 11 novembre en présence de Jérôme DUMONT, de plusieurs membres du Conseil municipal, de notre porte-drapeau, M. MAILLARD et de nombreux habitants.

Après avoir rendu hommage à huit soldats morts pour la France et enterrés au cimetière civil, une gerbe a été déposée au cimetière militaire. A 11h, M. le Maire a déposé une gerbe au monument aux morts et devant la stèle de John CHURCH.

Le verre de l'amitié a été ensuite offert aux habitants présents à la salle polyvalente.



Opération « Fleurissons le village » :

La première édition de l'opération « Fleurissons le village » s'est déroulée le 9 novembre dernier. Le mérite de cette initiative revient au Comité des Fêtes, qui gère l'animation de la commune.

Le principe est simple : la mairie prête le matériel (pelles, bêches... hors équipements de protection individuelle), achète les plants auprès de EURL Végétal, et met tout cela à disposition des bénévoles de la commune, qui vont embellir la commune en plantant les végétaux. Pour cette première édition, une douzaine de volontaires – venus seuls, en couple ou en famille - ont proposé leurs services, dans la joie et la bonne humeur.

Les lieux d'implantation ont été choisis en fonction de leur exposition. Il s'agit de points de passage importants, comme la rue de Verdun qui voit défilet plusieurs milliers de véhicules chaque jour, ou les abords de l'école, fréquentée par près de 115 enfants, leurs parents et les personnels.

Claude Rousseau, qui faisait partie des bénévoles, nous a fait profiter de son expérience et a sélectionné les essences à planter. Des plantes persistantes et florifères comme des abelias et des hortensias de plein soleil sont venues agrémenter la rue des Ecoles. De même, nous avons planté des ajugas et des géraniums vivaces, des plantes tapissantes demandant peu d'entretien. Nous avons également transféré des rosiers d'un massif à l'autre pour fleurir ces derniers à moindres frais dans la rue de Verdun.

L'opération « fleurissons le village » est amenée à se répéter toutes les 6 à 8 semaines environ, avec l'espoir d'embellir toute la commune en quelques années. Le prochain rendez-vous est fixé au samedi 25 janvier à 9h00, à la mairie, si la météo le permet. Nous poursuivons l'entretien des massifs de la rue de Verdun, et nous envisageons d'intervenir rue de Metz et près du pont des Boquets, fraîchement rénové. L'avancée des travaux dépend uniquement du nombre de bénévoles prêts à se mobiliser pour améliorer leur cadre de vie !



Espace sans tabac à l'école Edgar GASCON :

Il y a 2 ans, le mardi 14 décembre 2022, M. le Maire et des bénévoles de la ligue contre le cancer avaient inauguré l'espace sans tabac à l'école Edgar GASCON d'Haudainville.

Ce projet, mené par une classe de CM2 avait pour but de préserver les abords de l'école et de protéger les enfants des dangers du tabagisme passif. Malgré les deux affiches accrochées sur les murs de l'école, à côté du portail, on ne peut que constater que certains parents n'en tiennent pas compte.

Les enfants remercient par avance les adultes de respecter l'interdiction de fumer autour de leur école.



Disparitions au cimetière :

Chaque année au 11 novembre, avec l'assistance du Souvenir Français, de petits drapeaux sont déposés expressément sur les tombes de nos Morts pour la France.

Des petits plots en béton spéciaux sont utilisés pour cela. Bizarrement cette année, plusieurs plots ont disparu nécessitant leur remplacement. Ces plots n'ont aucun autre usage que celui de porter de petits drapeaux. Alors pourquoi ont-ils disparu ?

Respectons au moins les objets servant au culte des Morts !



Logements communaux à louer :

Deux logements communaux sont actuellement disponibles :

- Au 16 rue Grande dans l'ancienne école des garçons, appartement type F3 de 48 m², au 1er étage, comprenant 1 pièce principale, deux chambres, coin cuisine équipé neuf, salle d'eau rénovée, chauffage gaz. Espace cloisonné au grenier, jardin commun. Loyer 400 € + 15 € de provision pour charges pour entretien chaudière + taxe d'enlèvement des ordures ménagères, caution 400 €.



- Au 2 bis rue des Ecoles, appartement type F2 de 45 m², au 1er étage, comprenant un salon, une chambre, une salle d'eau, cuisine équipée neuve, un garage privatif et un box cave. L'appartement a été entièrement repeint et le parquet poncé et vitrifié. Loyer de 430 € + 10 € de charges par mois, caution 430€.



Renseignements auprès de la mairie au 03 29 84 62 86 ou par mail mairie-haudainville@grandverdun.fr

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis – M. Lubraniecki Ghislain – M. Valla Dominique – M. Corriaux Jean-Michel.